

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

DESCRIPTION DE FONCTION

**1. TITRE : Technicien en télécommunications
informatiques**

DATE : 15-02-2010

CATÉGORIE : E

2. SOMMAIRE DE LA FONCTION :

Le rôle principal et habituel du technicien en télécommunications informatiques consiste à effectuer des travaux techniques reliés à l'installation, l'entretien et à l'administration des équipements et des réseaux de télécommunications informatiques. Il participe à l'évaluation des besoins en télécommunications, au diagnostic et à la solution des divers problèmes rencontrés.

3. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES :

1. Installe et entretient différents équipements informatiques et de télécommunications tels que concentrateurs, serveurs, convertisseurs de protocole, cartes d'interface réseau, bornes sans fil, etc.; effectue la programmation de ces équipements et des postes de travail qui y sont associés afin de les raccorder aux réseaux de télécommunications;
2. Assure la sécurité des systèmes sous sa responsabilité et voit à l'application des dispositifs de contrôle s'y rattachant;
3. Planifie et coordonne l'installation et l'entretien des câbles utilisés pour la transmission de la voix, du son, de l'image et des données; effectue la terminaison des fils dans les blocs de distribution, les panneaux de distribution, les placards de distribution et installe les plaques murales;
4. Voit au bon fonctionnement des équipements et des réseaux de communications; analyse les problèmes de télécommunications qui surviennent, diagnostique les causes probables, teste des solutions et apporte les correctifs appropriés;
5. Voit au bon fonctionnement des salles de câblage; effectue au besoin les déplacements de mobilier ou d'appareils;
6. Opère les consoles de contrôle des systèmes et des équipements de transmission et de commutation des données; effectue les changements de paramètres et de spécifications nécessaires;

7. Participe à l'évaluation des recommandations sur les choix des équipements ou tout autre facteur pouvant améliorer le fonctionnement des télécommunications;
8. Classe et inventorie les instruments, outils, appareils ou matériels qu'il détient ou utilise;
9. Maintient à jour ses connaissances du domaine des télécommunications en participant à des réunions ou des conférences ou à toute autre activité de formation; consulte les revues ou autres ouvrages spécialisés;
10. Utilise différents appareils tels que micro-ordinateurs, gestionnaires de réseaux, analyseurs de ligne, outils manuels et électriques;
11. Peut être appelé à initier au travail les nouveaux techniciens en télécommunications informatiques, à diriger du personnel de soutien, à collaborer à son entraînement, à répartir le travail, à en vérifier l'exécution et, à la demande du notateur, à donner son avis lors de l'évaluation;
12. Accomplit temporairement les tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis;
13. La liste des tâches et responsabilités énumérées précédemment est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par une personne salariée occupant ce poste. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la catégorisation.

4. QUALIFICATIONS REQUISES :

1. Scolarité : Diplôme d'études collégiales dans une discipline appropriée ou l'équivalent.
2. Expérience :
3. Autres :